



Demande conjointe de prolongation de la période de médiation

Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives
et de règlement des différends dans le secteur municipal (RLRQ, chapitre 24)
Articles 6 et 39 (3^e alinéa)

A – Numéro d'accréditation

Numéro
d'accréditation

Si le numéro d'accréditation n'est pas inscrit, nous ne pourrons pas traiter la demande.

B – Renseignements sur l'identité des parties

Nom de l'employeur				Nom du syndicat			
Numéro		Rue		Numéro		Rue	
Adresse		Ville		Province		Code postal	
Représenté par				Représenté par			
Nom du bureau				Nom du bureau			
Numéro		Rue		Numéro		Rue	
Adresse, si différente de l'adresse ci-dessus		Ville		Province		Code postal	
Téléphone		Poste		Téléphone		Poste	
Cellulaire		Télécopieur		Cellulaire		Télécopieur	
Courriel				Courriel			

C – Signatures

Les parties demandent conjointement au ministre responsable de l'application du Code du travail de prolonger la période de médiation de _____ jours. (La prolongation doit être d'au plus 60 jours.)

Date

Signature de l'employeur

Date

Signature du syndicat

Faites parvenir votre formulaire à l'une des adresses suivantes.

Bureau de Montréal :
Direction de la médiation, de la conciliation
et des services de relations du travail
Ministère du Travail
35, rue de Port-Royal Est, 3^e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1
Téléphone : 514 873-4636
Télécopieur : 514 873-9696
Courriel : dgrtmonreal@mtess.gouv.qc.ca

Bureau de Québec :
Direction de la médiation, de la conciliation
et des services de relations du travail
Ministère du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage, bureau 6.81
Québec (Québec) G1R 5S1
Téléphone : 418 643-9943
Télécopieur : 418 644-3331
Courriel : dgrtquebec@mtess.gouv.qc.ca